

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de réduire la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 14 MARS

INFORMATIONS

COUPABLE INSOUCIANCE

Le marché financier de Paris est en proie à la plus vive émotion en raison d'une nouvelle catastrophe financière imminente qu'a pu conjurer jusqu'ici le ministre des finances d'accord avec les chefs des grandes maisons de banque. Il faut espérer qu'on réussira à parer au péril, mais on ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a quelque chose d'étrange dans cette succession de paniques dont les conséquences sont toujours très grandes. Un gouvernement vigilant aurait à cœur de veiller à ce que les grandes sociétés de crédit ne s'écartassent pas, fût-ce par voie indirecte, de la rigoureuse observation de leurs statuts, ce qui est ici le cas. Il ne se laisserait pas surprendre par les événements et saurait prendre à temps les mesures nécessaires. C'est à un spectacle tout différent que nous assistons depuis quelques années.

Le gouvernement laisse se préparer les catastrophes sans sourciller et ne s'émouit que le jour où il est devenu bien difficile d'en conjurer les effets. Il est alors obligé d'intervenir dans des conditions qui sont après tout bien irrégulières et qu'on ne saurait tolérer qu'en raison de l'urgence et de la gravité des circonstances qui la motivent.

A une époque où le crédit s'est fort démocratisé, où un *krach* fait plus de victimes parmi les petits capitalistes que dans la haute banque, une telle insouciance du gouvernement est singulièrement coupable et elle engage sa responsabilité à un degré qu'il ne paraît pas comprendre.

MASSACRES AU TONKIN

Le *Saghalién*, courrier de Chine, est arrivé hier matin à Toulon, apportant de graves nouvelles du Tonkin.

Doc-Nhien, avec 500 pirates, a attaqué la résidence de France à Choba.

La résidence a été enlevée, et M. Bougery, résident, a été décapité ; la ville a été incendiée, les Européens et la milice ont été dispersés ; 100 fusils et des munitions sont restés au pouvoir des pirates.

Le commandant Debeylie a poursuivi les pirates et leur a enlevé leur refuge de Kedinh. Le lieutenant Cramouzeaud a été tué.

Le drame de Choba est attribué à la vengeance des pirates qui voulaient délivrer leur chef Bahoug.

La résidence était gardée seulement par 40 hommes.

L'*Avenir du Tonkin* dit, au sujet de ce désastre, qu'il faut absolument 40,000 hommes pour supprimer la révolte, et que c'est une deuxième conquête du Tonkin qu'il faut faire.

Ce journal ajoute que l'insuffisance des troupes a permis à la piraterie de recruter des partisans nombreux et que jamais la situation n'a été plus critique. L'*Avenir* termine en disant qu'il faut des renforts immédiats et un général énergique à la tête des affaires.

LES BOUCHERS DE LIMOGES

L'annonce du voyage du Président de la République à Limoges cause une vive animation dans cette ville.

La curieuse corporation des bouchers de Limoges prétend avoir le privilège de recevoir le chef de l'Etat ou les membres de la famille souveraine à leur entrée dans la ville. Ce privilège remonterait à 1244. La corporation ne l'a pas exercé depuis le passage du prince Napoléon, en juillet 1858, où quarante bouchers à cheval, vêtus du frac noir, marchaient en tête du cortège, après avoir triomphé du mauvais vouloir de l'administration d'alors.

On dit que la corporation de Saint-Aurélien aurait l'intention de faire valoir ses droits (?) lorsque M. le Président de la République se rendra à la dix-septième fête fédérale de gymnastique. Tout au moins serait-elle décidée à réclamer des places dans le cortège officiel pour ses syndics, MM. Malinvaud dit Mantoue, chevalier de Saint-Grégoire, Malinvaud dit Chagrin, Malinvaud dit l'Ange et Barthélemy Pouret.

On va placer le buste de Marat dans la salle des délibérations du conseil municipal de Saint-Ouen. Il paraît que l'on fera présider cette installation qui sera solennelle par une marche triomphale dans les rues.

Mais pourquoi ne pas l'avoir fait le jour de la mi-carême.

C'eût été plus drôle.

Diverses hautes personnalités russes visitant les ateliers de peinture de nos différents maîtres ont félicité nos artistes d'avoir refusé de participer à l'Exposition de Berlin.

LES BATAILLONS SCOLAIRES

Au Conseil municipal de Paris, dans la séance du 2 mars, une nouvelle somme de 20,000 fr. a été demandée pour assurer le fonctionnement provisoire des bataillons scolaires, pendant les mois de mars et avril, la commission chargée d'étudier la question de la suppression de ces bataillons n'étant pas encore en mesure de déposer son rapport.

Malgré les protestations de la minorité, qui trouve que le provisoire dure trop longtemps, le crédit de 20,000 fr. a été voté. Nous sommes donc loin, ainsi que l'ont annoncé plusieurs de nos confrères, de la suppression radicale des bataillons scolaires.

MORT DE THÉODORE DE BANVILLE

Le poète Théodore de Banville est mort avant-hier soir, à onze heures un quart, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Rien ne pouvait faire pressentir cette catastrophe, car M. de Banville, malgré ses soixante-huit ans, était alerte et vigoureux.

L'ART D'ÊTRE PETIT-FILS

Victor Hugo a chanté l'*Art d'être grand-père* ; il a modulé cette estétique en alexandrins. M. Georges Hugo pourrait écrire l'*Art d'être petit-fils*. Jusqu'à présent ce sont là ses œuvres complètes.

L'*Art d'être petit-fils* a consisté pour lui — il est vrai qu'il n'a encore que vingt-deux ans — à croquer les millions que lui a légués le grand aïeul. Il a dû certainement, à l'heure qu'il est, dévorer les *Odes et Ballades*. S'il n'a pas encore entamé les *Chants du Crépuscule* et si les usuriers ont laissé intactes les *Orientales*, *Han d'Islande* et *Bug Jargal*, qui furent les rossignols de l'Œuvre, ont sûrement été transformés en crocodiles empaillés.

Pour M. Georges Hugo, l'art d'être petit-fils, et petit-fils de démocrate, semble consister surtout à s'exonérer des charges et des devoirs qui pèsent sur le commun de ses concitoyens.

On sait que l'horloge qui sonne pour tous les jeunes gens de son âge l'heure du service militaire, fut arrêtée pour lui ; cependant, elle vient d'être remontée, sans doute pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique, qui commençait à trouver contestables les excès de favoritisme dont un citoyen français était l'objet.

Mais vous allez voir comment, sous un régime démocratique, se comprend l'égalité des citoyens.

Voici une information extraite des grands journaux :

« M. Georges Hugo, petit-fils du grand poète et beau-fils de M. Lockroy, est attendu ces jours-ci à Toulon.

» M. Hugo doit entrer dans les équipages de la flotte, où il vient de contracter un engagement de trois ans, engagement que le ministre de la marine a autorisé par exception.

» M. Hugo sera admis à la division en qualité d'élève fourrier (faveur exceptionnelle). »

Ainsi c'est « par exception » que le ministre de la marine de la République autorise Hugo le Petit à contracter un engagement de trois ans.

Et, de plus, c'est comme élève fourrier qu'il entre dans l'armée. C'est-à-dire qu'il ne sera pas de service, qu'il sera exempté de toutes corvées, de toutes les servitudes auxquelles sont soumis les autres citoyens, depuis le fils du maréchal de France, jusqu'au fils du laboureur bas-breton.

Voilà l'égalité sous la République.

Il s'est trouvé, par opposition à cette cynique inconvenance, qu'un jeune prince, également citoyen français, qui, lui, voulait devancer l'appel, qui ne demandait ni faveur, ni privilège, fut brutalement privé de l'honneur de servir son pays.

Pour empêcher ce jeune prince de faire son devoir, la loi fut violée, comme elle l'est pour dispenser le jeune démocrate Hugo de faire le sien.

Voilà ce que c'est que le régime républicain. (Autorité.)

PAUL DE LÉONI.

LE PRINCE NAPOLÉON

Le *Temps* a reçu les dépêches suivantes :

« Rome, 13 mars. — Il est faux qu'il y ait eu une réconciliation entre le père et le fils. Voici ce qui s'est passé :

» Avant-hier soir, à cinq heures, le roi Humbert, malgré son peu d'enthousiasme à se mé-

ler des affaires privées de la famille Bonaparte, avait consenti, sur les sollicitations des princesses Clotilde et Mathilde et du prince Victor lui-même, à tenter une démarche auprès du malade. Dès les premiers mots, le prince Napoléon se mit dans une colère si épouvantable, que le roi dut se retirer.

» Hier, profitant d'un moment où le malade était très abattu, la princesse Mathilde fit entrer le prince Victor dans la chambre de son père. A la vue de son fils, le prince Napoléon entra en fureur, et accabla sa sœur et sa femme d'injures et de toutes sorte d'épithètes, les accusant de venir troubler ses derniers moments.

» Le prince refuse aussi obstinément les secours de la religion. »

« Rome, 13 mars. — Le prince Louis n'est pas encore arrivé. Le bruit court que le prince Napoléon, dans son testament, déclare que son héritier politique est le prince Louis. »

« Rome, 13 mars. — Le prince est au plus mal ; la catastrophe est imminente. Le prince a confié ce matin au roi ses dernières volontés. »

Le *Jour* seul publie la dépêche suivante :

« Rome, 1 h. 40. — Le prince Napoléon vient de succomber. »

A cinq heures, hier soir, chez la princesse Mathilde, on n'avait pas reçu la nouvelle.

NOUVELLES MILITAIRES

A PROPOS DE L'APPEL

On lit dans l'*Armée Territoriale* :

« Nos braves territoriaux seront-ils, cette année, un peu moins mal habillés et moins mal couchés qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent ? Cette question préoccupe à juste titre leurs officiers, et principalement les chefs de corps.

» En outre des raisons que nous avons déjà tant de fois fait valoir en vue d'obtenir des améliorations à l'habillement ainsi qu'au couchage des hommes de l'armée territoriale : hygiène, entretien des effets, prestige de l'uniforme, propreté des chambres, il y a la question de discipline, qui tient essentiellement à la bonne tenue de la troupe et à l'aménagement intérieur des locaux.

» Quand les effets d'uniforme distribués aux soldats ne sont pas dans un état convenable, il devient infiniment plus difficile de les obliger à maintenir en toutes circonstances la dignité et le respect de l'habit militaire. Quand les fournitures de literie sont trop serrées les unes contre les autres, et reposent immédiatement sur le plancher des chambres, il est à peu près impossible d'y rétablir l'ordre et les soins d'où dépend, en grande partie, la santé des agglomérations d'hommes. La présence même des officiers dans des chambres, presque forcément mal tenues, est en quelque sorte une cause d'indiscipline, en ce sens que, lorsqu'un officier entre dans une chambre, tout devrait s'y trouver en ordre à peu près convenable. Sous ce rapport, il faudrait, avant tout, que chaque homme eût son châlir ou sa couchette.

» Puisse nos observations, à cet égard, appeler l'attention de qui de droit sur l'urgence, qui s'impose, à tous les points de vue, d'habiller et de loger désormais nos territoriaux dans des conditions plus favorables qu'on ne l'a fait jusqu'à présent ! »

La fièvre typhoïde dans l'armée

D'après le rapport annuel du ministre de la guerre sur la fièvre typhoïde, l'année 1889-90 a fourni des résultats assez satisfaisants ; mais il n'en sera pas de même, hélas ! de la suivante, dit la *France Militaire*. L'épidémie typhoïde sévit, en effet, dans toutes les régions du territoire et principalement sur les côtes. Ainsi, à Brest, elle a fait, dans quelques jours, 120 victimes parmi les hommes du 6^e régiment d'infanterie de marine.

C'est à désespérer de voir jamais l'armée française dotée de casernements salubres. La caserne de Fautras, — un nom à physionomie lugubre, — est un véritable foyer d'infection. Le cimetière où l'on ensevelit les pauvres soldats porte, — ô ironie amère, — le doux nom de Kerfautras ! — On sait que le mot *Ker*, si usité en Bretagne, signifie *terre*. — Evidemment, la nécropole a été créée pour la caserne.

A Cherbourg, la maladie a moissonné grand nombre de jeunes et précieuses existences.

A Rochefort, les casernements sont loin de réunir les plus élémentaires conditions d'hygiène, et si la fièvre typhoïde n'a pas encore trop fait parler d'elle, c'est par un hasard que l'on pourrait presque qualifier de miraculeux.

Les troupes contaminées appartiennent, il est vrai, à la marine, qui est loin d'avoir réalisé, pour ses casernements, les améliorations de la guerre ; mais ce n'est pas une raison pour que les contingents destinés à affronter le climat des colonies soient affaiblis et diminués par l'air et l'eau du pays natal. Il importe donc que les enquêtes commencées aboutissent à des résultats tangibles, qui, en l'espèce, seront l'évacuation des casernements jusqu'à désinfection complète de ceux-ci et en attendant la mise en distribution d'eaux soigneusement analysées et absolument potables.

Mais si la responsabilité de la marine est sérieusement engagée, celle de la guerre n'est pas tout à fait hors de cause. Montargis, Bergerac, sans parler de Dinan, de triste mémoire, ont été ravagés par l'épidémie. Et voici que Marseille est menacée ! Ici au moins on a pris des mesures préventives en faisant évacuer la caserne de la rue Montaut, où se trouvait logé un détachement du 40^e de ligne. On craint cependant que le quartier de cavalerie, voisin d'un ruisseau empesté, ne soit visité par la fièvre typhoïde, et une pétition a été signée pour faire couvrir ce cloaque immonde qui s'appelle le Jarret.

Mieux vaut tard que jamais, c'est le cas de le dire, et il faut espérer que l'exemple de Marseille sera suivi par les municipalités des villes où les casernements se trouvent dans de mauvaises conditions hygiéniques.

L'ECOLE DE SAINT-MAIXENT

Les élèves officiers de Saint-Maixent ont terminé leur année de cours, et ils ont quitté l'école militaire d'infanterie. 381 d'entre eux vont être nommés sous-lieutenants, dont 52 dans l'infanterie de marine.

Le sergent Raynal, du 107^e, entré à Saint-Maixent avec le numéro 43, en sort le premier ; le second de la promotion est le sergent-major Géant, du 132^e, qui avait été reçu avec le n^o 48.

M. le général Caillot, qui a inspecté l'école, a constaté que le niveau d'instruction des futurs officiers d'infanterie était plus élevé que les années précédentes.

LA 3^e BRIGADE DE HUSSARDS

Si nous en croyons les journaux de Lyon, la 3^e brigade de hussards quitterait ses garnisons de Lyon et de Vienne après les manœuvres d'automne pour se rendre à Verdun, permutant avec la 3^e brigade de chasseurs, actuellement dans cette ville.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LES CONSEILS DE RÉVISION

Par décret en date du 11 mars, les opérations du conseil de révision, pour la formation de la classe de 1890, commenceront, en France et en Algérie, le 6 avril et se termineront le 17 juin suivant au plus tard.

SURSIS D'APPEL ACCORDÉS AUX RÉSERVISTES

Voici la circulaire, dont nous avons parlé, que M. le président du Conseil, ministre de la guerre, vient d'adresser à MM. les généraux commandant les corps d'armée :

« Afin de donner satisfaction aux réclamations qui m'ont été adressées dans l'intérêt de l'agriculture, j'ai décidé que les commandants de corps d'armée seraient autorisés à accorder, dans une large mesure, des sursis aux réservistes de l'armée active appelés, par l'instruction ministérielle du 31 décembre 1890, à accomplir une période d'exercices au mois d'avril prochain.

» Leur période de convocation serait alors reportée au mois de juin.

» Ces réservistes devront adresser leur demande par la voie réglementaire et justifier

que leur présence est indispensable aux travaux des champs.

» Il conviendra d'appeler ces hommes d'une manière uniforme à compter du lundi 8 juin.

» Ces dispositions s'ont applicables aux réservistes de l'infanterie ainsi qu'à ceux de la cavalerie appartenant à la 3^e série. »

NOTRE ANCIEN SOUS-PRÉFET

M. Ebeling, ancien sous-préfet de Saumur, qui fut appelé à Villefranche (Rhône) en 1882, après quelques mois de disponibilité, à la suite d'une erreur d'un numéro dans les opérations du tirage au sort de la classe 1881, pour le canton de Saumur sud, vient d'être nommé receveur particulier des finances à Pont-l'Évêque (Calvados).

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 12 mars. — Yvonne-Elisa-Andrée Popin, rue Cendrière ; — Emile-Louis Peltier, à l'Hospice.

SUCCÈS D'UN SPORTSMAN

Les résultats de la journée d'avant-hier, au concours hippique de Nantes, nous font connaître que, dans la course au galop, chevaux montés par des officiers de cavalerie légère, il y avait trois prix de 100 fr. Le premier prix a été gagné par M. Mimorin, sous-lieutenant au 7^e hussards (le propriétaire) ; le troisième par *La Thouane*, à M. de Jeybert, sous-lieutenant au 7^e hussards (M. de Mimorin).

Nos félicitations les plus sincères à M. de Mimorin, le brillant officier et distingué sportsman si remarqué et tant applaudi au dernier concours hippique de Tours.

On lit à ce sujet dans le *Jockey* :

« Le prix des régiments avait réuni vingt-cinq engagements, vingt-deux pour chevaux montés par des officiers de cavalerie, de ligne, de réserve et d'armes spéciales, trois seulement pour chevaux montés par des officiers de cavalerie légère ; dragons, cuirassiers, artilleurs, hussards, chasseurs ont rivalisé d'audace et d'habileté.

» Le meilleur parcours a été effectué par M. de Mimorin, sous-lieutenant au 7^e hussards. »

LE PRYANÉE MILITAIRE

Le 18 juin de l'année dernière, M. le ministre de la guerre informait la municipalité de La Flèche qu'il était dans l'intention de doubler le nombre des élèves du Prytanée militaire, c'est-à-dire de les porter de 500 à 1,000, et il réclamait le concours pécuniaire de la Ville. — Quelque temps après, il faisait connaître que la dépense était évaluée à 800,000 francs. A la suite de longues négociations, le Conseil municipal de La Flèche s'est réuni

le samedi dernier, 7 mars, en séance extraordinaire.

Une foule nombreuse était venue pour assister à la discussion d'une question qui préoccupe beaucoup la population de cette ville.

Après l'examen de quelques autres affaires, le rapporteur de la commission nommée pour étudier la question du Prytanée donne lecture de son rapport, lequel conclut à l'acceptation, en partie, des propositions de M. le ministre.

M. Ragot critique et combat ce rapport, mais assez mollement, et seulement, dirait-on, pour satisfaire les curieux.

M. Roimarmier le soutient ; il a même été parfait dans certains mouvements d'indignation.

Finale M. le Maire soumet au Conseil un projet de délibération, rédigé d'avance, l'autorisant, sous certaines conditions, à faire un emprunt de 800,000 fr., remboursable en cinquante ans, nécessaire pour la construction du nouveau Prytanée.

Il demande l'appel nominal.

Sa proposition est votée à l'unanimité.

LA MONNAIE DE NICKEL

La direction de la Monnaie vient d'envoyer au ministère des Finances le modèle de la monnaie de nickel que la Commission parlementaire chargée, en 1887, d'examiner le projet Letellier, avait adopté.

D'après ce nouveau système de monnaie, il y aurait des pièces de 5, 10 et 20 centimes.

Le gouvernement compte mettre en circulation :

40 millions de pièces de 20 centimes ; 35 millions de pièces de 10 centimes ; 25 millions de pièces de 5 centimes.

Le poids respectif des pièces est de : 4 gr. 5 ; 3 gr. 5, et 2 gr. D'après ces données, le poids total des matières nécessaires est de 2.700.000 kilog., dont 675.080 en nickel et 2.025.000 en cuivre.

En même temps qu'on mettrait en circulation la nouvelle monnaie de nickel, on en retirerait et on démonétiserait les pièces de vingt centimes en argent et celles de bronze de cinq et dix centimes, s'élevant ensemble à 73 millions. Cette opération, du reste, on le sait, est déjà commencée depuis longtemps pour les pièces de vingt centimes en argent.

Ajoutons que la dépense nécessitée par la fabrication des monnaies de nickel serait à peu près nulle, les frais en étant compensés par la vente du bronze retiré de la circulation.

Vue à plat, la pièce paraît ronde. Elle porte sur sa face principale l'empreinte caractéristique, sur le côté les mots : *Liberté, Egalité, Fraternité*, entourant l'indication de la valeur qui est faite en chiffres d'environ un millimètre

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Le greffier de Légüillon, qui était arrivé quelque temps après son chef, et s'était mis discrètement dans un coin à rédiger le procès-verbal des perquisitions, le présenta à lire au commissaire de police et au commissaire aux délégations judiciaires.

— Voici bien le crime commis, dit ce dernier au premier, après avoir lu le procès-verbal. Vous avez opéré vos recherches avec beaucoup d'habileté, et vos déductions me paraissent justes ; mais quelles traces avez-vous trouvées du passage du ou des assassins ?

- Aucune.
- La porte était fermée ?
- A clef et à double tour.
- Les fenêtres ?
- Fermées également.
- Les cheminées ?
- Sont trop étroites pour qu'un homme puisse y passer.

— La concierge n'a vu monter personne de suspect ?

— Non.

— Allons ! nous avons affaire à un gredin ou à des gredins habiles. Tant mieux ! La chasse n'en sera que plus intéressante. C'est bien travailler ; on ne peut le nier. A eux la première manche. A qui la seconde ? Il faut qu'elle soit à nous.

Ils emportèrent les objets les plus intéressants, posèrent les scellés, donnèrent des ordres pour que le corps de Bernard fût transporté à la Morgue, aux fins d'autopsie, et se retirèrent.

Odon Wegrow ne pouvait se décider à quitter l'appartement. Il répétait :

— Mon pauvre René ! Mon pauvre René ! Comment annoncerai-je cet accident à Calixte ? Ils devaient se marier demain. C'est affreux !

Il s'essuyait les yeux avec son mouchoir. Légüillon dut le soutenir par le bras pour l'aider à descendre l'escalier, car il trébuchait comme un homme ivre. Les deux magistrats le mirent en voiture, lui souhaitèrent du courage pour supporter le coup qui le frappait, lui serrèrent la main et s'éloignèrent en disant l'un à l'autre :

— Pauvre homme ! Comme il aimait René Bernard ! Sa douleur fait mal à voir et le rend sympathique.

VII

POUR DIX MILLE FRANCS !

Le lendemain, 18 septembre, au matin, Odon Wegrow arriva chez le commissaire de police. Il avait les yeux rouges, comme s'il avait passé la nuit à pleurer, pourtant sa voix était nette et son attitude montrait de l'énergie et non l'affaissement de l'affliction.

— Avez-vous appris quelque chose de nouveau touchant l'assassinat de mon pauvre René ? demanda-t-il à Légüillon.

— Non, répondit celui-ci. Le corps a été transporté hier à la Morgue, pour être examiné par les médecins. Nous ne connaissons le résultat de l'autopsie que dans quelques jours. Vous, monsieur le comte, avez-vous quelque indice, quelque présomption qui puisse nous mettre sur la piste du coupable ou des coupables ?

— Je crois connaître un homme qui aurait eu intérêt à faire disparaître Bernard.

— Vous avez découvert l'assassin ! s'exclama le commissaire.

— Je n'ai pas prononcé le mot *assassin*, rectifia le banquier ; ensuite, j'ai dit : je crois connaître... Je n'affirme rien. En rentrant hier soir à ma banque, en examinant les opérations des journées précédentes, j'ai trouvé un nom et une adresse qui ont éveillé mes souvenirs et mes soupçons. L'homme que je viens vous désigner peut fort bien n'être pas l'assassin de René Bernard ; mais il réunit contre lui un ensemble de circonstances tel que je ne puis m'empêcher de le soupçonner, et que je crois qu'il est du devoir de la justice de l'interroger.

— Quel est le nom de cet homme ? Où demeure-t-il ? questionna précipitamment Légüillon.

— Un instant !... interrompit Odon Wegrow. Laissez-moi d'abord vous exposer comment je suis arrivé à le soupçonner. Je vous demanderai ensuite si je dois vous apprendre son nom et sa demeure. Je vous ferai juge de l'opportunité de mes paroles ou de mon silence. Je tiens à me conduire prudemment en toutes choses, mais surtout en des circonstances aussi graves que celles où nous nous trouvons. Il s'agit de vie ou de mort. Une accusation lancée en l'air peut causer à un innocent un préjudice considérable. En affaires, je suis l'hon-

